

Relevé de conclusions de la commission bande côtière mardi 4 juin 2019

Etaient présents

- COQUET Pascal (1^{er} Vice-Président du CRPME de Normandie)
- D'ABRIGEON-VIEL Karine (DML 76)
- LECARDONNEL Yoan (Navire Laura Léa)
- GUEDON Bruno (Navire Géranoë)
- CLAPISSON Paquita (Navire P'tit Roi)
- VALLE Pierre (Navire Le Mascaret)
- VALLE Pierre (Navire Tshot Pierre)
- NICOLAY Patrick (Navires Le Noddi, Armen et Princesse des Mers)
- MULLER Sonia (CRPME de Normandie)
- DUVAL Benoît (CRPME de Normandie)

Ordre du Jour :

- *Présentation des résultats de la campagne de prospection sur les gisements moulières au large de la Seine-Maritime,*
- *Proposition des mesures d'exploitation pour la campagne 2019*
- *Proposition d'attribution des licences moules*
- *Questions diverses*

-1- Présentation des résultats de la campagne de prospection sur les gisements moulières au large de la Seine-Maritime

Une campagne prospective entre le 16 et le 17 mai a été réalisée par le CRPME de Normandie à bord du navire Le Noddi. La zone de prospection s'est déroulée entre le raz de Saint Michel et le Tréport.

Résultats :

Sur la zone de raz Saint Michel : la majorité des moules supérieurs à 40mm

Aval de Penly : rendement assez important 94% des moules supérieures à la taille. 25% du taux de chair mais attention la coquille est assez fine.

Aval du Tréport à terre: 73% des moules inférieurs à la taille. 22% du taux de chair

Aval du Tréport plus au large : 96% des moules supérieurs à la taille. Taux de chair à 19%

Zone devant le Tréport :

Conclusion de la campagne moule de prospection 2019 : les résultats permettent d'envisager une ouverture de la campagne moule sur le secteur Seine-Maritime en 2019

-2- Proposition des mesures d'exploitation pour la campagne 2019

Suite à la présentation des résultats de la campagne de prospection au large de la Seine-Maritime et considérant la décision du Conseil du CRPMEM de Normandie du 19 avril 2019 sur proposition de la commission bande côtière du mois de mars 2019, il est proposé :

une ouverture le lundi 17 juin 2019 jusqu'au 30 novembre 2019.

Par ailleurs, certains professionnels souhaitent **un agrandissement du gisement moulier** plus à l'ouest jusqu'à la bouée de Paluel plus aval de Saint Valéry-En-Caux.

Il est rappelé par Sonia Muller que les fileyeurs de Saint Valéry-En-Caux se sont toujours opposés à l'agrandissement du secteur sur cette zone considérant la présence de plie et l'impact de la pêche des moules sur la présence de cette espèce. Monsieur Nicolay rappelle qu'il y avait eu une pêche sur ce secteur il y a plusieurs années.

Les professionnels souhaitent revoir les quotas autorisés pour la pêche car cela ne permettrait pas aux navires d'être rentables. Les membres ne souhaitent pas de fermeture le week-end ni de restriction concernant le nombre de débarquement par semaine. Monsieur Lecardonnel propose un quota par marée afin de permettre éventuellement aux navires d'effectuer plusieurs marées au cours de la même journée.

Quantité maximale de capture	
Mesures de gestion existantes	Proposition de la commission 4 juin 2019
450kg par homme embarqué et par jour avec un maximum de 1800kg par navire et par jour.	3 tonnes par marée du lundi au dimanche

-3- Proposition d'attribution des licences moules

Un débat est ouvert concernant le critère d'éligibilité relatif à la taille des navires pouvant prétendre à une licence moule. Il est rappelé que cette disposition avait été modifiée en juin 2015 mais que le Conseil du CRPMEM de Normandie a décidé par délibération le 10 avril 2018 de réinstaurer une taille de navire.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en cas de rupture du couple armateur navire, il est possible de conserver sa licence pour pouvoir en bénéficier sur un nouveau mais répondant obligatoirement aux critères d'éligibilité.

Par conséquent, tout changement de navire par un navire supérieur à 12 mètres entraîne l'inéligibilité à la licence moule.

Il est prévu dans la délibération une suppression de toute licence rendue afin d'atteindre un contingent global de 38 licences.

- 9 retours de licences moule
- 1 rupture de couple armateur/navire avec achat d'un navire supérieur à 12 mètres
- 34 licences en renouvellement
- 10 licences qui reviennent dans le pot commun ou détruites
- 2 demandes de maintien de licence : Dont une hors délai, vente du navire



Vente du navire Jade II janvier 2017, délai jusqu'à juillet 2018 : armateur du navire Le Noddi à partir du 14 décembre 2018. **Avis favorable de la commission afin de permettre la réattribution de la licence.**

➔ **21 demandes complètes de licences moule secteur 76 dont 8 demandes ne respectant pas les critères d'éligibilité (taille du navire supérieure à 12 mètres)**

LE MASCARET	DP 597 380	VALLE	Pierre	11,70	20/04/2016	Diversification
CEDRIC JEAN CHARLES	DP 735 386	LECOQ	Cédric	11,95	05/05/2016	Diversification
LE P'TIT JEREMY	DP 924 694	HENRY	Alain	10,30	05/09/2016	Diversification
ANTARES	LH 735 380	MONTASSINE	Julie	10,56	10/11/2016	Diversification
LA PERCEE	DP 925 655	HARLEZ	Taylor	9,30	05/09/2017	Diversification
DESIRE	En cours	BOURGAU	Pascal	projet	15/05/2018	Diversification
LUCIE	DP 912 378	PREVOST	Romain	9,50	07/11/2018	Diversification
NARVAL	DP 667 344	BYHET	Jean Noël	11,95	21/03/2019	Diversification
M'ALIZE	En cours	FERON	Jérôme	10,48	29/06/2017	Agrandissement
ALCYONE	DP 851 906	LAMIDEL	Vincent	8,83	05/02/2018	Agrandissement

Il est rappelé aux membres certaines règles concernant l'attribution des licences et la nécessité de rendre sa demande pour qu'elle puisse être examinée.

Par ailleurs, les agrandissements ne sont pas prioritaires par rapport aux autres demandes notamment les diversifications.

1 licence est disponible sur le contingent des autres régions pour les quartiers CN et CH

LE RETOUR	CN 785 270	LECAPLAIN	Pierre Henri	11,82	04/04/2019
ANNE SOPHIE PAULINE	CN 487 836	LEGER	Michel et Jean	12,00	29/05/2019 hors délais
VALENSCILLIA	CH 775 424	LANEELE	Romain	11,70	04/06/2019 hors délais

Les propositions faites par la commission seront présentées au Conseil du 7 juin 2019.